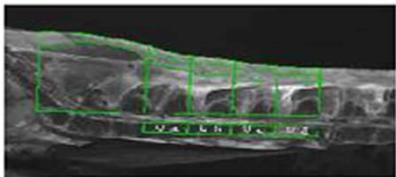


- SITES DE MESURES -

- CLASSEMENT AVEC L'IMAGE MEATER -

Décision de la Commission
du 11 Juin 2013
n° 2013/282/UE



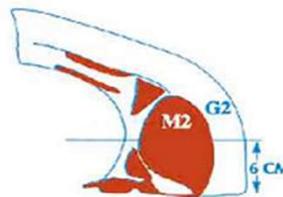
- G3** : Epaisseur minimale du gras (y compris la couenne) couvrant le muscle gluteus medius.
- G4** : Epaisseur moyenne du gras (y compris la couenne) couvrant les quatre vertèbres lombaires.
- M3** : Epaisseur minimale de muscle entre l'extrémité antérieure du muscle gluteus medius et la partie dorsale du canal médullaire.
- M4** : Epaisseur moyenne de muscle couvrant les quatre vertèbres lombaires.

Equation TMP en vigueur :

$$60,12 - 0,487 G3 - 0,133 G4 + 0,111 M3 + 0,036 M4$$

- CLASSEMENT AVEC LE CGM -

Décision de la Commission
du 28 Juillet 2008
n° 2008/677 CE



- G2** : Epaisseur de gras latéral à 6 cm de la fente entre la 3^e/4^e dernière côte.
- M2** : Epaisseur de muscle obtenue au même site que G2. Ces mesures sont obtenues parallèlement à la fente

Equation TMP en vigueur :

$$62,19 - 0,729 G2 + 0,144 M2$$

- CLASSES DE POIDS -

GAMME DE POIDS		
Gamme basse	85 à 89,9 kg	
Cœur Gamme	90 à 102 kg	
Gamme haute	102,1 à 108 kg	
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LEGERS		
P1	P2	P3
de 45 à 69,9 kg	de 70 à 77,9 kg	de 78 à 81,9 kg
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LOURDS		
P4	P5	
de 108,1 à 110 kg	de 110,1 à 120 kg	

Le porc hors gamme lourd de plus de 120 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.

PORCS PIFS ET VERRASSONS		
P6	P7	P8
de 45 à 74,9 kg	de 75 à 88 kg	de 88,1 à 98 kg

Le porc pif ou verrasson de plus de 98 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.
Le porc pif ou verrasson est majoré de 0,373% de son poids afin de compenser le parage des organes génitaux.

TYPE			
M	Mâle	C	Coche
F	Femelle	V	Verrat
S	Pif - Verrasson	P	Porcelet

ESTIMATION POIDS CHAUD (KG) ANIMAUX DE REFORME A PARTIR POIDS DECOUENNES	
Coches =	1,098 * Poids découenné + 1,82
Verrat =	1,209 * Poids découenné - 8,42

- LE PORC FRANCAIS -

Porcs qualifiables : Porcs d'un lot, hors pif et verrasson, P1, saisie totale

Porcs qualifiés : Porcs qualifiables ayant satisfait aux conditions d'ajournement et de lisibilité de l'indicatif de marquage (IDM)

Lisibilité : Carcasse dont l'IDM a été jugé "lisible" et "non tardif" selon l'échelle de notation Uniporc comptant 3 notes :

Cas de figures possibles	Exemples	Note de lisibilité
1. E22ABC Lisible		A
2. E22ABC Moyennement lisible (problème d'encre)		B
3. E2 ABC Difficilement lisible		B
4. E2 / P Difficilement lisible		B
5. Sans tatouage		C (SM)

INDICATEUR QUALITE				
/kg	Lot référencé		Lot NON référencé	
Tatouage	A jeun	Non à jeun	A jeun	Non à jeun
Lisible	+0,02	0	0	-0,03
Illisible	-0,01	-0,03	-0,03	-0,03

L'indicateur qualité d'un lot est pondérée par le poids et l'indicateur qualité de chaque porc.

Site du tatouage : Afin de permettre une lecture facile du tatouage, il est demandé de marquer les porcs derrière l'épaule

Ajournement : Le poids moyen de 30 estomacs doit être inférieur ou égal à 1,4 kg et être liquide ou semi-liquide (paille+ eau)

BE : Correctement rédigé, site d'engraissement impérativement mentionné.

Présentation Communautaire des carcasses :

- Sans panne, sans rognon, sans hampe, (sans PRH)
- Equation de correction pour les porcs en OBS (avec PRH) :
Poids estimé sans PRH = arrondi de (1,392 + 0,964 x poids avec PRH) à 0,1 près

- VENTILATION ET PENALITES DES CODES D'OBSERVATION -

PIECES MINEURES	
45	Fressures
46	Divers
50	1 Pied arrière
51	1 Pied de devant
52	1 Demi-épaule
53	1 Jarret arrière
54	1 Jarret avant
55	2 Pieds arrières
56	2 Pieds de devant
57	2 Demi-épaules
58	2 Jarrets arrières
59	2 Jarrets avant
64	1 Hachage, bout de plat de côte
69	2 Hachages, bout de plat de côte
70	1 Parage échine
71	XXXXXX (échine, épaules, TGS)
72	1 Partie d'épaule
73	2 Parages échine
74	Parage queue
75	2 Parties d'épaule
76	Couenne

RESPONSABILITE DE L'ABATTOIR	
47	Accident d'abattage (Si P1 absent & moyenne du lot)
48	Infiltration Hémorragique (avec/sans fracture)
49	Souillures / Process abattoir (avec P1 & TMP)

PIECES NOBLES	
02	1 Demi-carcasse avec tête
03	1 Demi-carcasse sans tête
04	1 Quart avant avec épaule
05	1 Quart avant sans épaule
06	2 Quarts avant avec épaule
07	2 Quarts avant sans épaule
08	1 Quart arrière
09	2 Quarts arrières
10	1 Jambon + pied
11	1 Jambon sans pied
12	1 Grasset
13	1 Partie de jambon
14	1 Hanche
15	2 Jambons + pieds
16	2 Jambons sans pieds
17	2 Grassets
18	2 Parties de jambon
19	2 Hanches
20	1 Rein de porc
21	1 Longe
22	1 Partie de longe
23	1 Pointe (pointe longue ou filet)
24	
25	2 Reins de porc
26	2 Longes
27	2 Parties de longe
28	2 Pointes (pointe longue ou filet)
29	1 Echine
30	1 Partie d'échine
31	2 Echines
32	2 Parties d'échine
33	1 Epaule
34	1 Palette
35	1 Hanche pointe
36	2 Epaulles
37	2 Palettes
38	2 Hanches pointes
39	1 Coffre
40	1 Partie de coffre
41	2 Coffres
42	2 Parties de coffre
43	1 Jambonneau arrière
44	2 Jambonneaux arrières
60	1 Poitrine
61	1 Partie de poitrine
62	1 Creux de poitrine sans couenne
63	1 Creux de poitrine avec couenne
65	2 Poitrines
66	2 Parties de poitrine
67	2 Creux de poitrine sans couenne
68	2 Creux de poitrine avec couenne

MORTS - EUTHANASIES - SAISIES TOTALES	
86	Saisie totale non éviscérée
87	
88	
89	Mort (annoncé transportabilité)
90	Mort (porc chétif -85 kg vif)
91	
92	Saisie sur pied par les services vétérinaires
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)
95	Euthanasie déchargement (fracture)
96	Mort (accident de transport)
97	Mort transport
98	Mort porcherie
99	Saisie totale

SAISIE EN RESPONSABILITE PARTAGEE	
77	Viande saigneuse
78	Viande cadavérique
79	Abattage d'urgence en agonie
80	Viande congestive ou congestionnée
81	Etat préagonique
82	Viande surmenée
83	M.E.D.
84	A responsabilité partagée

85	Examen laboratoire (porc restant en OBS)
----	--

BASIS DE CALCUL SUR LE BORDEREAU	
00	IRAS
01	Tête

Pesée sans tête - Prendre en compte P1 avec indicateur de +0.10 /kg	Responsabilité partagée - 50% moyenne du lot
Tenir compte du P1 ou moyenne du lot	Prendre en compte P2 avec indicateur de -0.18/ kg restants
Tenir compte uniquement du P2	Saisie à la charge de l'éleveur - intégration dans le SPE